

AID - COORDINATION CENTRALE
RAPPORT D'ACTIVITES 2006

Juin 2007

1. LA COORDINATION ET LE CAHIER DES CHARGES

Mémoire

Les accords énoncent que la coordination centrale est un des outils de la solidarité, en ceci qu'elle reçoit notamment pour fonction d'organiser des services, financés par tous sur une base égalitaire, même s'ils sont utilisés de manière différenciée.

*La coordination centrale est chargée de **cinq missions** qu'on identifie comme suit*

- 1. La gestion déléguée de relations extérieures et de relations politiques pour compte de tous.*
- 2. L'information et la communication.*
- 3. La réflexion et l'animation pédagogique.*
- 4. Le développement.*
- 5. L'aide à la gestion.*

1.1. La gestion déléguée de relations extérieures et de relations politiques

Avec le nouveau dispositif intégré d'insertion, il convient d'être attentif à la redéfinition des relations partenariales entre les associations et le FOREm mais aussi à la mise en place de partenariat avec la Promotion sociale, les régies de quartier,...

On a par ailleurs continué à représenter le secteur ISP dans les commissions d'agrément wallonnes.

Ces différents suivis politiques sont le plus souvent menés au travers de l'Interfédération EFT-OISP et la fédération patronale FESEFA : que ces outils communs fonctionnent correctement est un enjeu de toute première importance ; AID y prend une part déterminante.

Passons ces différentes représentations plus en détail.

Commissions d'agrément : EFT et OISP

Nous avons continué à représenter le secteur dans les commissions d'agrément, comme nous le faisons depuis leur création en 1995.

Tous les dossiers successivement introduits par les AID ont obtenu l'agrément (et ses renouvellements successifs).

A noter qu'en 2006, les dossiers AID, tant en EFT qu'en OISP, ont été reconduits jusqu'à l'application du nouveau décret : le 1^{er} janvier 2008.

Le nombre de dossier de centres AID associés ont été peu nombreux. Nous avons cependant obtenu l'agrément pour l'asbl En Avant dans la région montoise et les sept asbl « mode d'emploi » de Vie Féminine. Ces différentes asbl sont sous moratoire et donc sans financement structurel. Nous avons obtenu des financements « convention ».

Ces différentes asbl sont devenues membre du réseau en 2006.

Interfédération EFT-OISP Wallonie - Bruxelles

AID est très active à l'Interfédération. Outre la coordination politique des cinq fédérations¹, l'IF emploie 27 personnes, la plupart d'entre elles assurant le partenariat associatif dans les différents Carrefours Emploi Formation. Elle est l'organisatrice de programmes de formation, de plus en plus nombreux, à destination du personnel des EFT et OISP, éditrice du journal "L'Essor", et à l'initiative de travaux de recherches. Elle est l'interlocutrice pour le pouvoir politique. A ce titre, elle siège pour le secteur dans l'ensemble des lieux de coordination du DIISP. Elle est chargée par le Ministre de proposer les représentants associatifs dans les différentes commissions de coordination sous-régionales du parcours d'insertion. Elle organise une voix commune à l'ensemble des fédérations dans les négociations politiques qui concernent le secteur dans son ensemble.

Le suivi des dossiers assumés par AID :

- ***Le suivi des négociations des arrêtés d'exécution pour les différents décrets***
En 2004, deux décrets ont été votés (EFT-OISP d'une part, DIIS d'autre part). Les arrêtés d'exécution auraient dû être voté durant le 1^{er} semestre de l'année 2006. L'application concrète devait commencer au 1/1/2007.
Les arrêtés n'ont été votés qu'en décembre 2006. Toute l'année a été consacrée à la continuation des négociations. Pour nous, deux éléments clés devaient absolument être obtenus : le financement des OISP à 10 euros de l'heure et en cas de manque de financement, la non-application d'une diminution linéaire. Ces deux combats ont été « gagnés ». Il reste un combat de taille à gagner : l'enveloppe budgétaire doit être suffisante pour financer les actions qui rencontrent les prescrits du décret et des arrêtés.
Dans les négociations, nous sommes en pointe par le fait de porter le mandat pour compte de tous.

¹ ACFI, AID, ALEAP, CAIPS, Lire et Ecrire Wallonie.

- **Le suivi du Dispositif Intégré** (commission régionale, liens avec les représentants associatifs sous-régionaux). Un suivi a été particulièrement nécessaire au niveau des arrêtés du DIISP et des outils mis en place pour l'application de ce décret.

- **Le suivi des relations partenariales :**

- FOREM Conseil

Avec l'Interfédération, nous avons été attentifs à avoir la meilleure régulation possible. Des réunions de concertation se déroulent régulièrement. L'arrivée du PAC et son obligation d'activation et l'organisation par FOREM Conseil des appels à projets,... crée des tensions car il y a une tendance forte à nous considérer comme des sous-traitants et pas des partenaires. Tendance à laquelle nous devons systématiquement nous opposer.

La convention Article 6 : Depuis 1985, les AID sont conventionnées avec FOREM Conseil. Cette convention est un apport financier et porte sur un volume total de 48.000 heures de formation.

L'intention du FOREM est de faire disparaître cet Article 6. Les moyens financiers récupérés devant servir à financer des actions de filières et de passerelles.

Pour 2006, nous avons gardé notre convention cadre. Il n'y a plus que Lire et Ecrire, Vie Féminine, la Police fédérale et nous qui avons ce type de convention.

- La Promotion Sociale

- Les CPAS

- Les régies de quartiers. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec la coordination des régies de quartier. Pour l'instant, aucun accord modélisant un partenariat n'a été trouvé.

- L'IFAPME. Là aussi, de nombreuses rencontres ont été organisées. Nous allons finaliser début 2007 une convention cadre entre l'IFAPME et l'IF. Cette convention sera déclinée en convention particulière opérationnelle sur le terrain. L'enjeu pour l'IFAPME est de s'ouvrir à un nouveau public.

- **Le suivi des outils de gestion multi-partenariale** (participation au CA des CEFo et organisation des rencontres mensuelles avec les 23 travailleurs de l'IF qui sont dans les CEFo) ; Suite à l'absence de la directrice (maladie longue durée) nous avons dû avoir un rôle plus rapproché dans la gestion du personnel des CEFo.

- **Validation des compétences** (vu le temps et les enjeux à courts termes des autres mandats, cette problématique n'a pas été développée).

Sans avoir mandat de pilotage, AID est très active également dans la commission pédagogique, qui est l'organisatrice des formations de personnel.

Fesefa

La Fédération des Employeurs du Secteur de l'Education des Adultes est le lieu de concertation commun aux employeurs des secteurs de l'Education permanente et de l'ISP dans les Communautés française et germanophone.

On s'accorde sur les positions à défendre à la CESSOC, confédération regroupant treize secteurs du socioculturel, qui est l'interlocutrice patronale officielle pour les francophones et germanophones à la commission paritaire 329. Elle participe également à l'UFENM, l'Union Francophone des Entreprises du Non Marchand et la CENM, la Confédération des Entreprises du Non Marchand (niveau fédéral), qui structurent les voix patronales chaque fois qu'il s'agit d'aborder des enjeux plus généraux relatifs au non marchand dans son ensemble.

Dans les répartitions de mandats à l'IF, c'est à ALEAP qu'échoit plus particulièrement le suivi des relations paritaires. On assume le seul mandat d'administrateur de la FESEFA, qui est la plus importante des fédérations patronales regroupées dans la CESSOC.

Outre son rôle de coordinatrice du banc patronal, la FESEFA assure des formations pour employeurs, la diffusion d'informations ciblées ("Pour faire bref", mensuel), ainsi qu'un service de conseils juridiques.

Application des accords du non-marchand

La Région a pris en charge toutes les régularisations des ANM pour les postes Prime qui étaient déjà dans les centres AID (ou à partir du jour de leur transfert).

Après encore beaucoup de freins, de lourdeurs administratives, la Région a finalement pris en charge la régularisation des travailleurs concernés pour la période octobre 2001-janvier 2004. Tous les travailleurs ont été régularisés en octobre 2006.

Autres représentations

AID est représentée également à SYNECO (AG, CA), ainsi que dans les réunions du MOC national : secrétariat général, réunion des secrétaires MOC, bureau national MOC.

Situation bruxelloise

Même si les réalités bruxelloises ne sont pas absentes des diverses représentations extérieures qu'on a détaillées ci-dessus, force est de constater que l'investissement objectif est a priori plus important dans les politiques wallonnes.

On a tenté de pallier cette faiblesse. D'une part, en ressources propres, les Bruxellois assurent déjà depuis de longues années des mandats et des représentations politiques. On a contribué à conforter cette logique en confiant à Daniel Fastenakel le mandat de représentation de l'AID Coordination centrale dans la fédération associative régionale FEBISP.

L'organisation consiste à répartir les tâches internes de coordination régionale bruxelloise sur différentes personnes des centres et du MOC bruxellois, assistées par du temps de travail d'un permanent.

Une inter-bruxelloise réunit les directeurs de centres ISP du réseau AID à Bruxelles, avec Daniel, le directeur de l'AID Coordination centrale, le permanent (Eric) ainsi que Bénédicte et d'éventuels invités. Elle examine toute question d'intérêt régional bruxellois.

Par ailleurs en 2006, le contexte bruxellois a considérablement bougé.

D'une part, deux centres ont rejoint le réseau AID : COFTEN et CEFAID.

D'autre part, le nouveau statut pour les initiatives d'économie sociale (ILDE) a créé un appel à initiatives qui a fait échos à La Chôm'hier, au CF2m et au COFTEN.

Dans un tel contexte, nos centres s'activent à développer leurs projets dans un souci de cohérence et de complémentarité. Un travail de mise en réseau spécifique et de partenariats rapprochés est enclenché en ce sens.

1.2. L'information et la communication

La mission d'information passe par plusieurs canaux, notamment les contenus des diverses réunions de l'InterAID et du conseil d'administration, les envois de rapports et de documents d'actualité.

L'offre passe en outre par plusieurs outils :

Nos outils de communications que sont l'AID Brève, l'Internet, l'Intranet ou le mail ont prouvé leur efficacité, mais nécessitent un sérieux rafraîchissement et redéploiement. 2006 a permis de réaliser une analyse critique approfondie de nos besoins en matière de communication, pour lancer une refonte complète de nos outils dès 2007 :

Nous voyons trois grands objectifs à la communication du réseau AID :

- Objectif de **notoriété**. Le travail en partenariat de plus en plus fréquent peut affaiblir la reconnaissance, l'identité, la place des centres AID ou de la fédération elle-même. Il ne s'agit pas par là de vouloir s'affirmer contre les partenaires (qu'ils soient associatifs ou institutionnels) mais de pouvoir s'affirmer et être identifié comme partenaire à part entière dans la nébuleuse des partenariats. Pour la rencontre de cet objectif, il s'agira donc d'une communication de type institutionnelle pour renforcer la notoriété au niveau global et local.
- Renforcement et réaffirmation de l'**identité** de la fédération AID. Les initiales AID ont plus que jamais leur raison d'être. Elles représentent à la fois les valeurs et la méthode de travail particulière qui sont les nôtres. Les réaffirmer en interne, c'est re-souder le réseau et insuffler une dynamique porteuse de nouveaux projets.
- Répondre à la mission d'**information** et d'**animation** du réseau confiée par les centres à la coordination centrale.

Rencontrer ces trois objectifs suppose, certes la création de nouveaux outils de communication, mais c'est avant tout une logique de communication qui est à mettre en place : **prendre l'habitude de communiquer rapidement et efficacement, de manière cohérente**. Il faut pour cela que la communication soit réellement une préoccupation de tous, même si une certaine centralisation de la diffusion doit être maintenue (par souci de cohérence justement). Dans ce cadre, les InterAID peuvent être la plaque tournante de cette communication dynamisée : la préparation et le suivi

de ces réunions peuvent faire l'objet d'une animation particulière et renforcer par là une image de transparence, d'efficacité et de dynamisme du réseau.

D'autre part, il s'agit donc de se doter de nouveaux outils :

- Portail web + intranet
- Charte graphique + logo
- News letter
- Plaquette de présentation.

Ces différents outils devront servir la nouvelle « logique » de communication et donc permettre de rencontrer les objectifs visés.

- La communication « directe » qui résulte de l'implication du réseau dans chaque centre. Le fait d'avoir un permanent « attribué » et disponible pour chaque centre est un outil de communication. Cela permet d'adapter et de personnaliser l'information à souhait (et en fonction des besoins ou des demandes des centres). Par leur présence dans les différents centres, ils jouent aussi un rôle de liant entre différents centres qui travaillent sur une même problématique ou ont des projets proches.
- **L'Essor** : le trimestriel de l'Interfédération n'est, évidemment, pas spécifique aux AID, mais participe pleinement de l'effort d'information et de communication de l'AID Coordination centrale. Diffusé à 1.200 exemplaires, l'outil s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'ISP. Des sondages effectués indiquent que l'outil est surtout apprécié par les directions associatives, ainsi que par un lectorat externe (à concurrence de près d'un tiers de la diffusion) qu'on trouve en grand nombre au FOREM, dans les cabinets ministériels, les comités subrégionaux de l'emploi et la formation, des écoles sociales. Par contre, les réactions sont nettement plus contrastées chez les formateurs et moniteurs : du grand intérêt au désintérêt le plus complet. En tout état de cause, "L'Essor" est une publication de "niche", qui, dans sa niche, est devenue publication de référence. En 2006, l'Interfédé a par ailleurs repensé complètement sa politique d'information : logo, charte graphique, site internet, news letter et relifting de l'Essor. Pour ce dernier, l'objectif est de gagner en cohérence sur les dossiers traités, donner un contenu et un positionnement éditorial plus clair, tout en gardant un lien avec l'actualité du secteur comme sur les réalités de terrain. Au travers de ce nouveau « look », l'apparition de rubriques spécifiques et des thèmes traités en profondeur, l'Essor renforce sa notoriété et son crédit dans la sphère de l'insertion socioprofessionnelle.
- Notre inscription sur le site du bottin social permet tant à la coordination qu'aux centres d'avoir une certaine visibilité à l'extérieur. Cet espace est géré par Brigitte qui introduit toutes les modifications que les centres souhaitent faire.

1.3. La réflexion et l'animation pédagogique

Trois personnes de l'équipe de la coordination (2,25 % ETP) devaient être impliquées à des titres divers sur cette problématique. Dans les faits, durant l'année 2006, une de ces personnes a été absente pendant une longue période. Cela a limité fortement notre capacité réelle d'action sur cette problématique. Nous avons cependant investi dans deux secteurs en particulier :

1) Investissement important au sein de la commission pédagogique de l'Interfédé

L'Interfédé est reconnue et subventionnée pour coordonner l'offre et organiser la formation continuée des travailleurs du secteur de l'ISP. Mais plus qu'une mission confiée, ce sont les fédérations représentantes du secteur qui se sont données mission, au travers de l'Interfédé, d'organiser cette formation continuée, dans un souci de cohérence avec les finalités sociales et pédagogiques qui sont les nôtres. Nos pratiques de formation, qu'elles soient vis-à-vis des stagiaires ou dans le cadre de formations des travailleurs sont liées par la pédagogie (un modèle alternatif à « la société de la connaissance » inspiré par la démocratie culturelle), mais aussi par des finalités communes dont la promotion de l'égalité. Le résultat le plus tangible de cette collaboration se traduit par la mise en œuvre d'un programme de formation riche et varié, qui s'adresse à chaque métier de notre secteur et qui parallèlement aborde les questions transversales ou spécifiques que nous rencontrons. En terme quantitatif, cela représente pour 2006 environ 100 journées de formations et plus de 250 participants. Plus spécifiquement, pour les membres du réseau AID : un peu plus d'une vingtaine de travailleurs ont suivi une formation à l'Interfédé.

2) Un investissement à moyen terme (décembre 2007). Il s'agit d'un travail à propos de la création de passerelles et filières et notamment de la finalisation d'un Vade mecum et d'un guide méthodologique. Ces documents seront utilisés en 2008 pour organiser des formations à destination des formateurs et des responsables de centres.

Des interventions ponctuelles. Les permanents interviennent à la demande dans le cadre de mise en place de formation de formateurs.

Les centres bruxellois ont été à l'initiative d'un projet de formation originale. La Chôm'hier et le CF2m ont sollicité le CIEP bruxellois et la coordination pour organiser un cycle de formation à destination de l'ensemble de leurs travailleurs.

Objectif : Permettre à chaque travailleur de se situer et mener ensemble une réflexion sur le sens du travail en ISP.

Pour cela, différents contenus ont été abordés :

La valeur travail - Avoir un emploi hier et aujourd'hui est-ce la même chose. Comment on y entre ? Comment on en sort ? Etait-ce un vecteur d'émancipation ? Et aujourd'hui ? Quel emploi réserve-t-on à nos stagiaires ?

Une lecture politique de l'état social actif : impacts sur le secteur de l'ISP de la logique d'activation.

L'exclusion, liens entre ISP et Education permanente : sociale, économique et culturelle, quelles en sont les causes et les conséquences ? Des visages sur l'exclusion. La responsabilité du secteur comme normalisation ou comme levier de changements ?

La stigmatisation des chômeurs : en quoi l'un et l'autre peuvent-ils se renforcer ? L'émancipation individuelle et collective comme outil d'insertion sociale et professionnelle durable.

L'emploi à Bruxelles

Mais aussi un questionnement introspectif : Quels enrichissements et quels questionnements les moments de contenus précédents ont-ils amenés dans notre pratique professionnelle ?

Histoire et enjeux de l'ISP + histoire des AIDs, leur objet social et plus spécifiquement La Chôm'hier et le CF2m. Quel sens prend notre action, en quoi le lien MOC est une particularité ?

Méthode : Mixte entre apports politiques théoriques et questionnements par rapport aux pratiques.

La structure des moments de contenus était à chaque fois identique : D'abord un exposé de 3/4 d'heure, ensuite un travail en sous-groupe visant à se réappropriier la matière, faire des liens et questionner le lien avec nos pratiques quotidiennes, préparer des questions pour nourrir un débat plus ciblé avec l'intervenant. Enfin, un temps de débat entre l'intervenant et les participants.

1.4 Le développement

*Suite au rapport 2000-2004, nous avons identifié deux attitudes du réseau par rapport au développement : **La coordination comme outil facilitateur et la coordination promoteur de projets.** Nous avons travaillé dans ces deux dimensions :*

La coordination comme porteur de projet :

- **THESEE 2006**

Le projet Thésée engage quatre partenaires : Bruxelles-Formation, Forem Formation, AID asbl et CF2m asbl.

Les objectifs mis en œuvre sont les suivants :

1. Développer des outils d'information et de formation sur la construction et le fonctionnement de passerelles entre opérateurs tant privés que publics.
2. Tester, expérimenter les outils sur le terrain auprès de groupes de travail multi-opérateurs, afin de valider leur application pratique.
3. Assurer leur appropriation et aider les cadres pédagogiques ainsi que les formateurs engagés dans des projets de passerelles à leur manipulation et utilisation.
4. Intégrer des structures existantes de formation continuée de manière à pérenniser le travail dans un objectif de mainstreaming.

Activités nationales

En 2005, une recherche a été réalisée au niveau du contexte institutionnel, régional, communautaire et européen et une grille d'analyse a été dressée.

Nous avons complété le programme de travail par la définition de typologies au niveau des filières et passerelles ainsi que la recherche d'opérateurs répondant à ces typologies tant en Région bruxelloise qu'en Région wallonne.

L'activité 3 (de 2005) avait été postposée suite à ce travail qui incluait la rencontre des différents opérateurs ciblés. Des entretiens qualitatifs ont été réalisés avec chaque opérateur sur base du questionnaire construit en Comité de Pilotage et avalisé par le Comité d'Accompagnement.

L'objectif de ces entretiens était :

- D'enrichir les constats dégagés dans le cadre du projet Equal-Valid par la rencontre d'expériences de terrain.
- De mieux cibler les difficultés et les bonnes pratiques du terrain lors de la mise en place de filières et/ou de passerelles.
- De déterminer plus finement les besoins d'expertise pour la construction des outils (ce qui explique le report de l'activité 3 en 2006).

Activités réalisées en 2006 :

- Suite des entretiens avec les opérateurs en régions wallonne et bruxelloise
- Analyse des entretiens
- Création de logigrammes
- Création du plan du Vade mecum
- Définitions filières et passerelles
- Définition du rôle des experts
- Recherche d'expert en communication
- Rédaction cahier de charge et appel d'offre pour expert en communication
- Travail avec expert en communication sur :
 - transfert info Equal Valid et Thésée
 - identité graphique
 - mise en page
 - rédaction des premiers textes du Vade mecum
 - Trame guide méthodologique

Activités réalisées mais non prévues en 2006 :

- Actions de Mainstraming auprès de Forem Conseil et du CCSR de Liège

- Groupes de travail sur les Référentiels dans le cadre de la commission pédagogique de AID asbl. L'objectif de ce groupe a été de diffuser la méthodologie développée dans le cadre du projet Equal Valid (projet FSE Equal 2000-2006). Cette méthodologie répondait en partie aux questions posées dans le cadre d'un précédent groupe de travail organisé par la commission pédagogique en 2005 (GT Evaluation). Deux rencontres ont été réalisées sur les trois prévues à la base.

Les participants ciblés étaient des centres de formation AID (au nombre de 7) ayant des activités dans les secteurs de la restauration, la menuiserie/aménagement d'intérieur ainsi que les espaces verts.

Dans un premier temps, si ces secteurs ont été visés, c'est qu'ils correspondaient à des critères de faisabilité au niveau de la réalisation de référentiels formation et d'évaluation.

Le contexte légal wallon (DIISP) prônant le développement de filières et de passerelles, les formateurs et coordinateurs des centres présents ont été informés des avantages de l'application de la méthodologie afin de répondre à cette demande de plus en plus pressante.

Les deux journées ont également permis des échanges au niveau des pratiques pédagogiques appliquées dans les différents centres et d'aborder de façon pratique la réalisation de référentiels basés sur les compétences des activités des métiers ciblés.

Plusieurs outils et références ont été diffusés (ROME, Sites et documents de référence) afin qu'ils puissent développer des référentiels formation et évaluation à la suite de ces rencontres.

Le dernier groupe de travail avait pour but le retour des centres sur l'application de la méthodologie, mais cette dernière n'a pu être réalisée faute de participants (les demandes d'agrément devaient être initialement rendues en août 2006 et l'ensemble des participants ont été très mobilisés à cette période).

Nous désirons poursuivre la diffusion de la méthodologie sur base des outils développés dans le cadre du projet Thésée² à d'autres centres, ciblés sur d'autres secteurs d'activités, ainsi que de réaliser l'évaluation prévue initialement avec les

² Qui fait suite à Equal Valid.

premiers participants. Ceci ne sera réalisable que dans le début de l'année 2008, date à laquelle le projet Thésée se termine.

Rencontre transnationale à

- Bruxelles, les 30 et 31 janvier 2006 : Echanges des expériences et pratiques des partenaires. Organisation d'une visite dans un Atelier Pédagogique Personnalisé à Arras en mars 2006 et invitation à participer au séminaire Apprendre à apprendre en juin 2006.
- Paris, les 7 et 8 juin 2006 : Visite échanges sur les structures de formation des partenaires français, focus sur les outils et pratiques développés dans le cadre des projets transnationaux respectifs.

Rencontres transnationales non prévues mais qui ont été considérées comme intéressantes comme soutien au développement des objectifs du PDD Ariane :

- Arras : visite d'un Atelier Pédagogique Personnalisé le 16 mars.
- Toulouse : séminaire Apprendre à apprendre du 17 au 20 mai.

• Tremp'l'intérim 2006

Le projet Equal Tremp'l'intérim engage quatre fédérations d'AFT/EFT/OISP (ACFI, AID, ALEAP et CAIPS) et le Fonds de Formation pour les intérimaires (FFI) à promouvoir des actions innovantes d'insertion des personnes exclues du marché du travail, via les agences intérimaires.

Il s'agit donc de favoriser l'accès à l'emploi des personnes issues des centres de formation fédérés, de les valoriser sur le marché du travail et d'établir des collaborations effectives entre les centres de formation, les agences d'intérim et les entreprises.

Suites à la phase de diagnostic réalisée en 2005, l'année 2006 a été consacrée à l'activation et au maintien des collaborations entre centres de formation et agences d'intérim au niveau local. Ces collaborations se sont concrétisées sous forme de partenariats sur la formation et les stages et par la mise à l'emploi en intérim de plus de 50 stagiaires issus de l'ISP.

Pour la fédération AID, trois centres ont participé activement au projet :

- Le Perron (NAMUR, Horeca)
- AID Egalité des Chances (NIVELLES, bureautique)
- CF2M (BRUXELLES, informatique)

Activités nationales

Activités réalisées prévues dans la convention de partenariat :

FORMATION A DESTINATION DES AGENTS D'INSERTION :

Pour atténuer les taux d'abandon en cours de formation et durant le stage en entreprise, le comité de pilotage a organisé un module de formation sur la motivation des bénéficiaires, à destination des agents d'insertion des centres de formation.

Nous avons fait appel à une experte sur la question de la motivation et le sentiment d'efficacité personnelle.

Parmi tous les déterminants motivationnels, nous en avons priorisé deux sur lesquels le formateur peut avoir une action prépondérante, le sens de la tâche et le sentiment d'efficacité.

Les dix-sept participantes ont exprimé leur entière satisfaction sur la pertinence du contenu et la méthodologie appliquée.

MALLETTE :

Les fédérations ont également réalisé et diffusé des mallettes de suivi à l'emploi pour les stagiaires. Chaque stagiaire participant au projet l'a reçue lors de son inscription. Cette mallette a pour objectifs de renforcer l'engagement des stagiaires dans le projet et de leur offrir un outil personnalisable et évolutif dans lequel ils peuvent centraliser tous les documents relatifs à leur recherche d'emploi. La mallette contient des outils et informations locales relatifs à la recherche d'emploi et toutes informations utiles sur le secteur de l'intérim.

RECOLTE DE DONNEES :

En vue d'une bonne gestion du projet, une récolte de données trimestrielles et l'analyse des résultats de mise à l'emploi ont été organisées ainsi qu'un processus d'auto-évaluation continu via les comités de pilotages et les réunions organisées pour les dix-neuf centres participants (voir rapport Coordinateur ACFI).

Activités réalisées non prévues par la convention :

RIL:

A la demande des centres Liégeois engagés dans le projet, un Réseau d'Insertion Local a été mis en place. Il rassemble les agents/conseillers en insertion (ou Job Coach) des centres de formation et les consultants intérimaires. Le RIL permet l'optimisation de la transmission d'offre et de demande d'emploi. Quand un stagiaire est prêt à l'emploi, son profil est diffusé à l'ensemble des agences. Quand une agence recherche un candidat, elle diffuse l'offre à l'ensemble des centres. Les participants se rencontrent trimestriellement et créent des documents de travail commun. Par exemple : une fiche de présentation du candidat, une fiche de débriefing de mission.

GUIDE DES BONNES PRATIQUES :

Lors d'une journée d'échange d'expériences et de pratiques de collaborations avec le secteur intérimaire, les fédérations ont commencé à récolter les bonnes pratiques de collaborations mises en place par les centres et les agences au niveau local et les ont mutualisées en vue de la rédaction d'un guide des bonnes pratiques.

LOGICIEL

Développement du logiciel de suivi et test auprès des stagiaires et accompagnateurs.

Activités transnationales

- 1) Sensibilisation à la transnationalité : Préparation d'une présentation commune et organisation d'une séance de sensibilisation à destination des participants belges.
- 2) Echanges de pratiques sur l'accompagnement des publics en difficulté face au marché du travail et sur la mobilisation des entreprises lors des rencontres transnationales de Cravin du 8 au 10 février 2006 et de Pavie du 11 au

13 octobre 2006. A cet égard, les partenaires belges ont présenté l'expérience Trempl'intérim et les outils développés dans ce cadre ainsi que la méthodologie du Jobcoaching et les outils y afférant.

3) Visites-échanges de structures d'insertion et d'entreprise citoyennes lors des rencontres transnationales à Carvin du 8 au 10 février 2006 et de Pavie du 11 au 13 octobre 2006.

4) Participation au séminaire sur la mobilisation des entreprises à Pavie le 13 octobre 2006

5) Evaluation des activités et du partenariat transnational.

- **Le développement du réseau.** C'est un enjeu à la fois politique, pour augmenter le poids et la représentativité du réseau (même si celle-ci n'est pas seulement liée au nombre de centres affiliés) mais aussi un enjeu « économique », les cotisations des centres associées venant en déduction des coûts du réseau avant le calcul de la cotisation pour les centres intégrés. Nous avons travaillé à l'élargissement du réseau en soutenant des initiatives qui suite à leur agrément en tant qu'EFT ou OISP sont devenues (ou deviendront) des centres associés. Les agréments actuels sont sous moratoire, c'est-à-dire sans subvention. Il n'y a pas de cotisation perçue tant que des subventions ne sont pas obtenues et donc que le nouveau décret soit d'application.

La coordination comme outil « facilitateur » :

Si la coordination mène des projets d'initiative, son rôle est aussi de soutenir les projets de développement émanant des centres. C'est le cas, entre autres, de projets transnationaux et ou d'entreprise d'économie sociale :

- **La participation et l'accompagnement du projet Maroc :**
Les AID de Tubize et du CF2m sont intéressées de longue date par une réflexion sur le développement durable en Belgique en lien avec les pays du Sud. Plus précisément le Maroc est un des lieux sur lequel ces deux centres ont focalisé leur énergie. L'ambition d'un tel projet nécessite qu'il puisse être porté par plusieurs acteurs. Après la rencontre des partenaires marocains en 2005, une première étape passe par la sensibilisation et l'implication d'autres partenaires spécifiques. Pour cela, une exposition itinérante a été réalisée et a été montée à plusieurs reprises en 2006 : Crabe à Jodoigne, assemblée générale du secteur ISP wallon à Namur, congrès du MOC à Court Saint Etienne, galerie d'exposition des étangs de Virelles, ... Dans le même objectif, un site internet commun est prévu pour 2007.
Ce travail de communication a permis de nouer de nombreux contacts et de relancer des projets très concrets pour 2007. L'idée générale est de permettre à une nouvelle conception du développement de faire ses preuves : un mode de développement durable et intégré qui permette de se développer aussi bien au nord qu'au sud au travers d'une relation d'échange partenarial équitable.
- **Le soutien aux projets d'entreprise d'économie sociale :**
Par le passé les expériences de Tubize (Rappel) et de Charleroi (Notre Maison), nous ont amenés à contribuer activement à la réflexion et à la mise en œuvre d'initiatives d'entreprise d'économie sociale. Aujourd'hui encore, le réseau est amené à collaborer au suivi de ces projets par une présence dans les instances de ces

entreprises. Ce type de projet nous semble potentiellement cohérent et complémentaire avec notre métier de base de formation professionnelle.

Au cours de cette année 2006, le réseau a maintenu son soutien et sa collaboration aux centres engagés dans ce type de réflexion. Principalement sur la Région bruxelloise avec le développement de projets ILDE .

Différentes personnes du mouvement sont présentes dans des instances de coordination et de concertation à propos de cette problématique. La CSC Bruxelloise dans SAWB (Mandat assumé par Bernard Goffinet), Synéco et AID dans ConcertES. AID a été à l'initiative d'une coordination (naissante) entre ces différents acteurs. Nous avons également pris en charge, au nom du MOC, d'une concertation à propos des Titres Services.

1.5. L'aide à la gestion

Une des spécificités des AID par rapport aux autres fédérations de l'ISP est son action de "suivi rapproché des centres". Cette aide à la gestion se décline principalement sur quatre axes :

- La participation d'un permanent de l'équipe de la coordination centrale aux réunions des conseils d'administration des centres, en sorte qu'il puisse diffuser les informations utiles, être très bien au fait des réalités locales, et offrir l'accompagnement "personnalisé" le plus utile. La fonction s'exerce à géométrie très variable, en fonction des besoins objectifs des centres. Des situations de crise mobilisent parfois un temps et une énergie considérables. La solidarité de réseau s'exprime en ceci que tout le monde paie, même si le volume des interventions par centre est inégal : ceux qui sont en difficulté reçoivent la priorité. Cette situation est notre réalité depuis les origines. En 2006, l'atterrissage de la fusion des fédérations de Mons et de La Louvière, a entraîné l'obligation de réorganiser les centres des fédérations concernées et donc un suivi plus rapproché notamment sur une série d'éléments pratiques.
- Le soutien et le conseil dans la réalisation des dossiers FSE. Ici aussi, l'investissement est différent d'un centre à l'autre. Depuis la mise en place des accords, l'intervention de la coordination a été à géométrie variable, depuis la réalisation complète du dossier chez l'un à la supervision et l'accompagnement du travail réalisé chez l'autre. Dans certains centres, l'AID Coordination centrale assume en outre la supervision de la comptabilité. Dans des situations avérées de « crises », l'intervention va jusqu'à la tenue concrète de la comptabilité du centre par la coordination. Les années 2000-2004 ont été mises à profit pour former les gens dans les centres, mettre des procédures en place,... Comme tout nouveau système, il faut un temps de rodage. Pour le dossier 2006, dans une série de centres, les interventions ont été moins « lourdes » et il y a eu beaucoup de moins de stress, une série de dossiers sont finalisés ou en passe de l'être. Ils pourront comme l'année passée, être introduits bien avant la date d'échéance, qui est le 30/8/07. Si cela a été possible, c'est aussi grâce à la collaboration des acteurs au niveau des centres et au niveau de la coordination. Un accompagnement encore important est nécessaire dans des situations difficiles.
- 2006, comme chaque année, il y a eu quelques contrôles. Là aussi, l'intervention est différente de centre à centre. Nous avons été présents, en accord et à la demande du centre, à presque toutes les inspections. Nous avons dans tous les cas participé à la préparation de celle-ci.

Concernant l'instruction des dossiers 2004, vu la réorganisation du FSE et la crainte des gestionnaires par rapport aux autres niveaux d'inspections, les questions sur les dossiers deviennent de plus en plus nombreuses et de plus en plus pointues. Cela a mobilisé beaucoup de temps et d'énergie.

- Cette année, nous avons également eu deux inspections plus particulières : à La Chôm'hier, une inspection du SGABF (6^{ième} niveau de contrôle belge dans le dossier européen). Celle-ci s'est très bien déroulée en ce compris les questions à propos des coûts de la coordination. Nous avons également dû aller nous expliquer auprès de la Cellule Pierre Mangez à propos des dossiers 2000-2001. Ce contrôle pose la question de l'activité économique et des bénéficiaires dans les EFT. A l'heure actuelle, ce contrôle n'est toujours pas terminé, les thèses en présence étant opposées.
- La tenue des fichiers stagiaires. L'AID coordination centrale joue l'interface entre la Région Wallonne et les centres en assurant notamment le suivi des fichiers trimestriels stagiaires. Cela permet également d'assurer tout le travail de préparation des dossiers dans leurs aspects statistiques.
- La gestion de deux outils qui permettent des économies pour tous :
 - Un portefeuille d'assurances.
 - Une trésorerie commune. La trésorerie a fait l'objet d'une profonde transformation : les subsides arrivent en effet désormais directement dans les centres. Il ne saurait y avoir trésorerie commune que par centralisation préalable de toutes les subventions. Pour éviter que le système aille dans le mur, il faut que n'y accèdent que des centres volontaires, qui acceptent que leurs subsides fassent l'objet d'une centralisation, et qui, par convention, acceptent de suivre des règles strictes. Celles-ci ont été rappelées lors du CA du 25/11/05 :
 - "L'AID coordination centrale n'est pas une banque" : cet argent ne peut être utilisé qu'au titre d'avance sur subsides. Les moyens n'existent pas pour l'aide à l'investissement, ni pour des prêts de moyenne durée par exemple pour pallier les problèmes engendrés par l'accumulation de déficits d'exploitation.
 - C'est un système volontaire auquel peuvent adhérer les centres intégrés.
 - Les subsides arrivent sur le compte du centre et sont transférés le jour même sur un compte centralisateur.
 - Les centres peuvent demander des avances de trésorerie à concurrence du montant des subsides réservés.
 - Les demandes d'avances sont faites en fonction des besoins du centre.
 - Des frais de participation sont calculés et facturés au prorata de la consommation de la ligne de trésorerie.

Seul le respect de ces règles permet de facturer des frais de participation au plus juste (1,94 % en 2005).

Des questions qui sont à la fois politique et de gestion apparaissent :

- La question de l'inscription des éventuels bénéficiaires générés (principalement en EFT).
- Des subsides qui étaient traités d'une certaine manière et qui suite aux inspections doivent être traités différemment (plan Jeunes +). La position de l'Agence évolue au fil du temps. Cela entraîne parfois des problèmes de communication qui sont indépendants de notre volonté.

- Dès 2006 alors que le décret ne sera d'application finalement qu'en 2008, nous avons déjà réalisé un Vade mecum pour aider les centres à anticiper la réalisation de leur dossier d'agrément 2008-2010.

2. CENTRES INTEGRES ET CENTRES ASSOCIES

Les réorganisations ont confirmé la coexistence de deux statuts différents dans les AID.

Les **centres intégrés** sont ceux qui adhèrent pleinement à l'ensemble du système et en acceptent toutes les contraintes de solidarité. A cet égard, outre l'asbl de coordination centrale, les centres intégrés mettent en œuvre un **fonds de solidarité** interne³. Pour l'année 2006, c'est la première année que le fonds de solidarité n'a pas dû intervenir. Le montant a été intégralement porté en réserve dans le bilan de l'exercice. Jusqu'à présent, il n'y a pas de raison pour qu'il intervienne en 2007, l'application du nouveau décret en 2008 pourrait nous amener à proposer une utilisation pour un phasage en cas de perte.

Les centres intégrés qui le souhaitent ont accès au **système centralisé de trésorerie**, qui permet des taux fort avantageux (de l'ordre de 1,29 % en 2006).

Les **centres associés** sont ceux qui ont souhaité rejoindre le réseau, pour participer à ses débats pédagogiques, être représentés en relations extérieures et bénéficier des informations et consultances disponibles.

Ils souhaitent néanmoins conserver la pleine autonomie de leur gestion.

Dans la mesure où les coûts de la coordination centrale sont fort influencés par le poids des tâches déléguées de gestion, la cotisation des centres associés est réduite par rapport à celle des centres intégrés⁴. Participation réduite au système implique aussi une solidarité moindre du système lors des difficultés rencontrées (pas d'accès au fonds de solidarité, ni à la trésorerie commune).

Il est demandé aux centres associés d'adhérer au projet pédagogique et à la charte de déontologie du réseau. Il est demandé également d'ouvrir deux places au conseil d'administration de l'asbl (au titre d'administrateurs ou d'invités permanents), l'une pour permettre une représentation de la fédération MOC, l'autre pour une représentation de l'AID Coordination centrale. La fonction de ces demandes est d'avoir la garantie que les parties adhèrent bien à un socle commun de valeurs et de principes⁵.

³ 2% de la "base imposable" constituée de toutes les ressources en subventions publiques, telles qu'elles sont présentées dans le montage financier ISP au Fonds Social Européen.

⁴ 2,5 % de la base imposable, étant entendu que le montant ainsi déterminé ne peut jamais dépasser 10 % des liquidités disponibles dans le centre. Lors du CA du 25 novembre 2005, des éléments complémentaires ont été ajoutés à ceux qui ont été déterminés lors des accords de la St Léonce : un plafond de 7.500 euros. Montant qui pourrait être ramené à 5.000 euros dans le cas d'une double affiliation ; dans le cas d'un nouveau dossier, d'un dossier agréé sans moyen (moratoire), ne percevoir de cotisation que lorsque le centre perçoit des moyens complémentaires (par exemple, en Wallonie lors de l'application du nouveau décret) d'au moins 12.500 euros ce qui représenterait une cotisation minimale de 300 euros ; dans le cas où une partie du travail d'accompagnement consiste à trouver des moyens financiers, une cotisation ne serait perçue que lorsqu'il y a un résultat. Une marge d'autonomie de négociation existe. Le centre associé peut bénéficier de la consultance en gestion administrative et financière de l'asbl de coordination centrale, dans le cadre d'un système de facturation additionnelle à la prestation, à concurrence de 38 euros de l'heure (+ frais de déplacement).

⁵ Il ne peut être question d'être amené à devoir représenter politiquement une association qui se placerait dans le giron d'extrémistes.

En résumé, en 2006 : aujourd'hui, le réseau comporte 21 associations, dont 17 en Wallonie (8 EFT, 9 OISP) et 4 à Bruxelles (dont 3 agréées comme OISP par la COCOF⁶). On distingue 16 centres intégrés et 5 centres associés (Calestienne à Beauraing ; Charlemagn'rie à Herstal ; COFTEN à Saint-Josse ; CEFAID ; Depromesem à Florennes). A noter que nous avons mis fin au début de l'année 2006 à notre collaboration et à l'affiliation du BAC à Berghem St Agathe.

3. GESTION INSTITUTIONNELLE

3.1. Pour rappel

Fonctionnement du système :

Extrait de l'AG du 2 octobre 2002

L'organigramme des AID est constitué :

- *L'AG composée de trois composantes :*
 - *Le national représenté par directeur et permanents nationaux + le secrétariat général MOC ;*
 - *Le collège des secrétaires MOC représenté par Daniel Fastenakel et Bernard Kerger, confirmés respectivement dans leurs fonctions de président et vice-président ;*
 - *Chaque fédération est représentée par deux personnes dont une des deux est le directeur du centre.*
- *Le CA composé des mêmes composantes :*
 - *Le national représenté par directeur et permanents nationaux + une délégation du secrétariat général MOC ;*
 - *Le collège des secrétaires MOC représenté par Daniel Fastenakel et Bernard Kerger, confirmés respectivement dans leurs fonctions de président et vice-président ;*
 - *Chaque fédération représentée par une personne. Sauf difficulté particulière qu'apprécie la fédération, c'est le directeur qui y va. Il est entendu que ne peut être nommé administrateur qu'une des deux personnes préalablement désignées pour participer à l'AG ;*
La fonction du CA a été balisée lors de l'AG du 19 novembre 2002 :
 - *Exécution des décisions prises par les secrétaires (exemple : autour de la trésorerie, la technique concrète est du ressort du CA, la décision politique ayant été prise par les secrétaires) ;*
 - *Instruction des dossiers à contenus institutionnels et financiers MOC sur toute question apparaissant en cours de route, et n'ayant pas encore fait l'objet de décision politique par les secrétaires.*
- *La coordination centrale, chargée de la gestion quotidienne du système dans le cadre de son cahier des charges ;*

⁶ Le BAC n'est pas agréé.

Les coordinateurs AID qui se réunissent mensuellement avec la coordination centrale et une délégation de deux secrétaires MOC, en InterAID. L'InterAID permet de s'accorder relativement à toute question intéressant directement les gestionnaires de l'action concrète de terrain. Elle a pour fonction d'organiser le débat avec l'ensemble des responsables de centres, qu'ils soient intégrés ou associés sur des contenus pédagogiques, de prospectives plus larges, le politique, l'information réciproque, le développement.

3.2. Le CA et l'AG

En 2006, trois CA ont été convoqués.

Le CA s'est réuni tous les 3^{ème} mardis de mars, juin et novembre.

L'assemblée générale statutaire annuelle est également convoquée le 3^{ème} mardi de juin.

21 mars 06	Namur pm	<p>Approbation du rapport du CA 22/11/05 L'arrêté d'exécution du décret EFT/OISP et la circulaire interprétative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La situation de l'arrêté en regard des revendications émises par le secteur • La proposition de contenu de la circulaire interprétative Convention FOREM en OISP <p>Première proposition de compte de résultat Les contrôles FSE 2002-2003 ET Région Wallonne 2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le document de comparaison comptabilité et dossier FSE • L'affectation des bénéfices <p>Divers</p>
20 juin 06	Namur pm	<p>Approbation du rapport du CA 21/03/06 Préparation de l'Assemblée générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rapport d'activités est présenté pour 2005 - Admissions et démissions à présenter à l'Assemblée générale <p>Points d'actualité :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Les différents appels à projets lancés par le gouvernement via le FOREM b) L'arrêté d'exécution du décret EFT/OISP
21 novembre 06	Namur, pm	<p>Approbation du rapport du CA 20/06/06 L'Interfédération Les négociations à propos de l'arrêté d'exécution du décret EFT/OISP (la situation, les positions à prendre) Le DIISP (la situation, la position des différents partenaires, la position de la fédération) Divers (la convention FOREM 2007, le contrôle FSE 2000)</p>

3.3. L'InterAID

En 2006, l'InterAID s'est réunie neuf fois.

17 janvier 06	<p>La formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre de formation de l'Interfédération (Marina Mirkes) • Le plan de formation proposé par la commission pédagogique. Plan d'action. <p>Le dispositif intégré d'insertion en Région Wallonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétroactes : le parcours d'insertion • Le DIISP <p>Les actualités politiques du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'arrêté d'exécution du décret EFT/OISP • Revalorisation des postes PRIME de l'AID nationale <p>Divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Colloque de clôture « Lutte contre les stéréotypes » • Maribel social • Développement de l'économie sociale • La convention cadre avec le FOREM (article 6)
21 février 06	<p>Citoyenneté et insertion socioprofessionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet développé avec l'AID Soleilmont (Krétiva) • Le film qui porte témoignage du voyage <p>Proposition de collaboration avec la Fondation A. Hubert</p> <p>La communication externe du réseau AID :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction • La proposition d'Eric Albertuccio et Luc Debueger • En 100 mots comme en un (questionnaire, travail de groupe et mise en commun) • En conclusion <p>Les actualités politiques du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'arrêté d'exécution du décret EFT/OISP • L'article 6 FOREM année 2006 <p>Divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La commission pédagogique • Rencontre à Toulouse (EQUAL Thésée) • La suite du travail à propos de la lutte contre les stéréotypes sexistes
21 mars 06	<p>Les assurances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et discussion (Eric Maes)/ Conclusion <p>Les actualités politiques du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'arrêté d'exécution du décret EFT/OISP • La note interprétative <p>Divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les formations de l'Interfédération • Le Cid a déménagé • Péricles • DIISP
16 mai 06	<p>Les actualités politiques du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet JobPass (Maryline Debeukelaer) • L'arrêté d'exécution du décret EFT/OISP et la circulaire interprétative • Les dossiers d'agrément pour 2007-2009 • La convention FOREM dans le cadre de cet agrément <p>Informations générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'assemblée sectorielle du 30 mai 2006 • La TVA des EFT • Les appels à projet (alpha, CNE3, pénurie) <p>Divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi à l'AID Coordination centrale

20 juin 06	<p>La communication du réseau AID :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction • La communication externe (Luc Debueger) <p>Actualités politiques du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'arrêté d'exécution du décret EFT/OISP et les dossiers d'agrément pour 2007-2009 • Les conventions-cadres FOREM Conseil et CPAS <p>Divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dossiers d'agrément en pratique • La problématique bénéfice (FSE) • Les appels à projet <p>Infos :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le règlement de travail • Prime stagiaires
19 septembre 06	<p>Le tour des centres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalités, échos des rentrées et réflexions, nouveaux projets ou en cours • Création d'un groupe de travail Economie sociale <p>Actualités politiques du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'arrêté d'exécution du décret EFT/OISP et les évolutions possibles pour le FSE • Réforme APE <p>Infos AID :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revalorisation barémique ANM des postes transférés de l'AID Nationale • Nouvelle adresse mail pour Anne Mernier
17 octobre 06	<p>Nos relations avec FOREM Conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La convention article 6 pour 2007 • Le plan d'action partenarial • Les appels à projets • Le contrat crédit insertion • Préparation de la réunion de l'après-midi <p>Informations diverses</p>
21 novembre 06	<p>La formation continuée du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction • La formation continuée du personnel dans le secteur ISP des EFT et OISP (Marina Mirkes) <p>Actualités politiques du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La situation de l'arrêté d'exécution du décret EFT/OISP • Réfugiés politiques <p>Infos AID :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Info assurance : nouveau courtier Alliances Services
19 décembre 06	<p>L'arrêté d'exécution du décret EFT/OISP</p> <p>Les accords du non-marchand en Région Wallonne : les questionnements dans notre fonction d'employeur</p> <p>Infos AID</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement de travail et décret APE • FSE et articulation avec les comptes 2006 • Rappel : communication des centres vers l'AID <p>Coordination centrale</p>

3.4. Organisation d'une inter-bruxelloise

Le principe d'une concertation régulière entre les centres bruxellois avait été décidé. Elle se réunit quatre fois sur l'année et traite spécifiquement des questions de politique spécifiquement bruxelloise.

3.5. Les AID membres du Comité Européen de Coordination (CEC)

Le CEC est un collectif de partenaires au travers de toute l'Europe. Il est d'ailleurs en train de s'ouvrir de plus en plus à des pays de l'Est.

On se rend compte que les enjeux européens montent chaque année plus en puissance. Dès que l'on sort des fonds structurels, les financements passent par des projets construits sur des bases transnationales. L'identification de partenaires sérieux et la constitution d'un réseau nécessitent un énorme investissement en temps et en déplacements : il faut pratiquement dégager des moyens à investir gratuitement pendant deux ans pour un return restant encore aléatoire.

L'intérêt pour AID d'intégrer le CEC a dès lors été évident : cela nous a permis de nous inscrire dans un réseau transnational déjà constitué. On a économisé l'investissement préalable, tout en se donnant les conditions minimales (l'inscription en réseau) pour des développements ultérieurs.

Objectifs actuels

Réseau pluraliste visant à développer une réflexion permanente sur la dimension européenne de l'ISP des publics en difficulté, et développer entre partenaires des échanges d'expériences, de personnel, de formateurs et de stagiaires.

Activités

On identifie principalement :

- Des séminaires et colloques européens.
- L'identification d'appels à projet de la Commission Européenne et propositions de ceux-ci aux membres du CEC. C'est au travers d'un appel à projet que la question Egalité des Chances a été relancée. Ce projet n'a malheureusement pas pu aboutir pour une question technique, la structure bilantaire du CEC n'étant pas suffisante aux yeux de la Commission européenne pour supporter des projet de 500.000 euros;
- L'aide aux membres pour le montage de nouveaux dossiers.

Impact AID

- La participation aux réunions du CA, et à des réunions transnationales.
- En 2006, il n'y a pas eu de nouveau dossier introduit mais la continuation de deux projets : Trempl'interim et Joab coaching.

4. LA REALITE DU RESEAU

Dans un rapport d'activité du réseau, il est important de faire le point sur sa réalité. Celle-ci est de deux ordres : le nombre de centres qu'il fédère (voir point 2 du présent rapport) et d'autre part, la réalité des stagiaires pour lesquels nous existons.

Au niveau des stagiaires, une petite analyse statistique permet de dégager une série d'informations.

Les chiffres ne concernent que les centres **intégrés** Wallonie et Bruxelles.

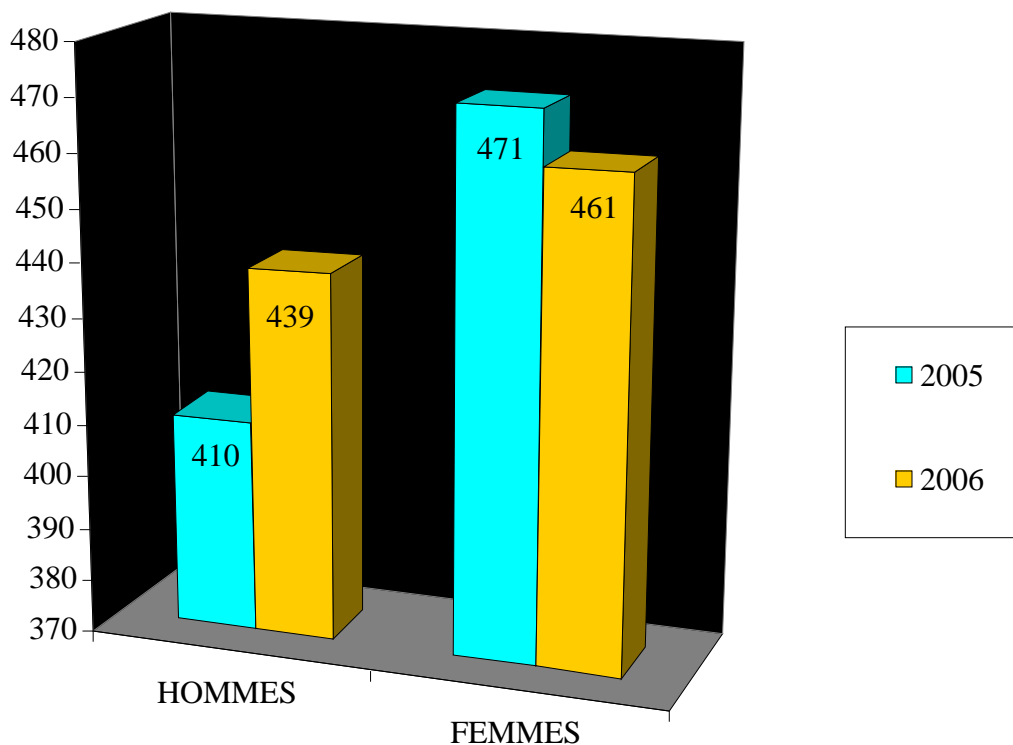
De façon synthétique, notre action en 2006 a concerné **900** personnes.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'analyse du public par sexe, le niveau de qualification (diplôme), l'âge, le statut administratif à l'entrée en formation et les résultats par rapport à l'objectif professionnel (emploi ou formation).

Remarque :

- Les chiffres portent sur le total des stagiaires des centres intégrés. Il ne s'agit pas ici du rapport d'activités de chaque centre. Ce qui apparaît comme données, gomme donc toutes les disparités qui existent entre les centres. Il n'y a que quand une différence importante entre EFT et OISP apparaît que celle-ci est relevée.
- Ces données ne concernent que les centres intégrés car ce sont les centres à propos desquels nous avons des données

Ventilation du public accueilli par sexe:

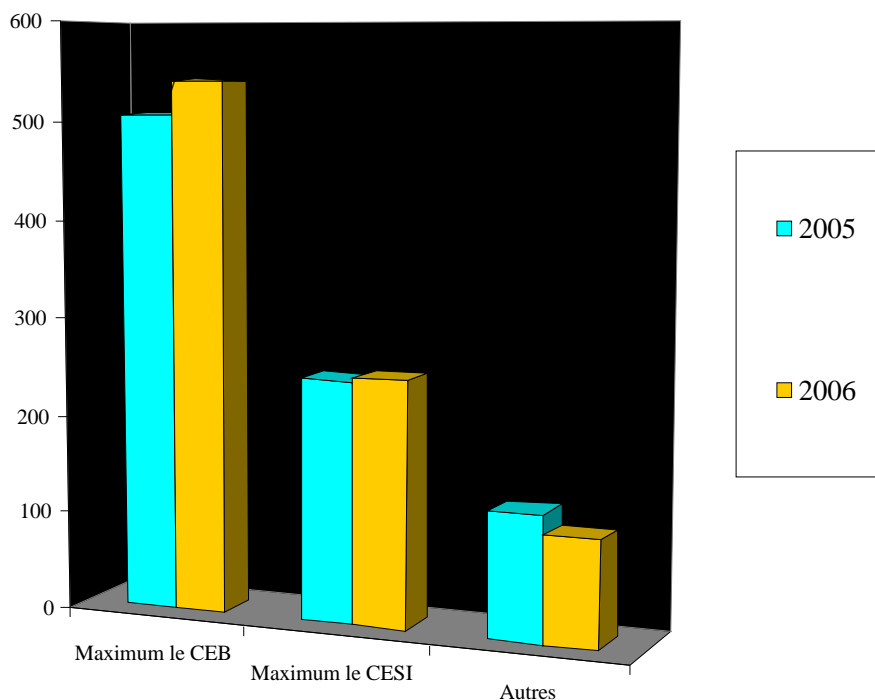


	Hommes	Femmes
Chiffres absolus	439	461
En pourcentage	49 %	51 %

Dans l'ensemble du réseau, comme en 2005, les femmes sont légèrement majoritaires.

Si on observe ce qui se passe en fonction du type d'activité, l'idée que les OISP ce sont des formations principalement à destination d'un public féminin et les EFT pour les hommes se confirme. En OISP, les femmes représentent 60 % alors qu'en EFT, elles ne représentent plus que 29 %.

Qualification à l'entrée par année

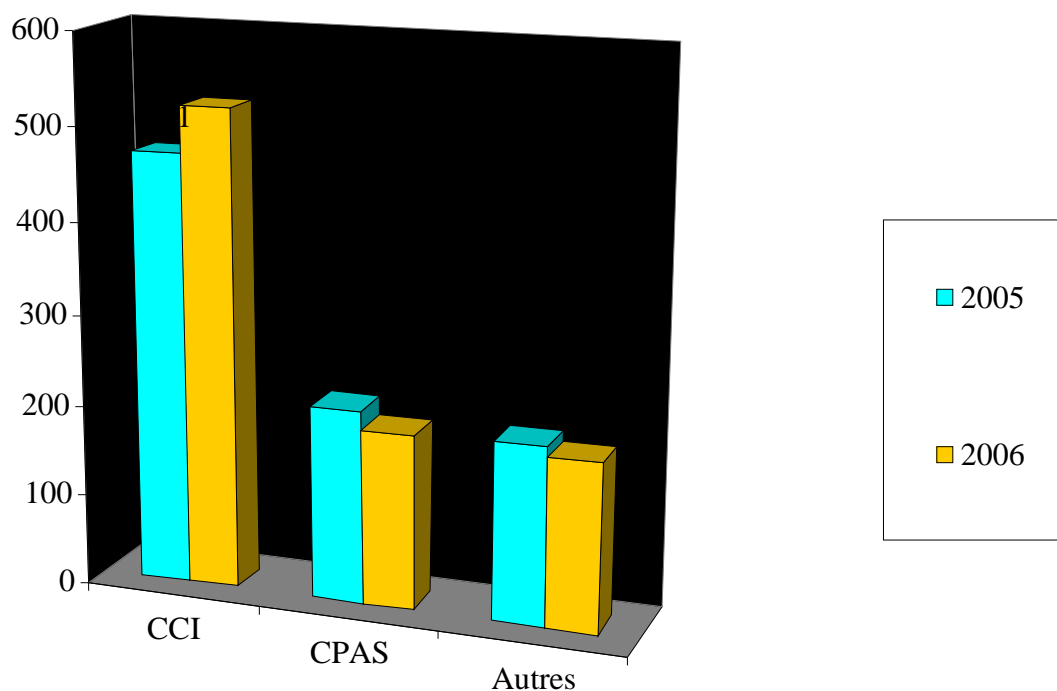


	Maximum le CEB	Maximum le CESI	Plus que le CESI
Chiffres absolus	541	251	108
En pourcentage	60 %	28 %	12 %

Au niveau des études, 60 % du public n'a pas dépassé le niveau de l'école primaire et 28 % ont au maximum le CESI.

Ici aussi, il y a une nette différence entre les EFT et les OISP (réglementation différente). En EFT, 87% du public a au maximum le CEB. En OISP, ce pourcentage retombe à 48 %. Pour le réseau, on peut considérer que 88 % du public peut être considéré comme faiblement qualifié (faiblement diplômé).

Statuts administratifs à l'entrée

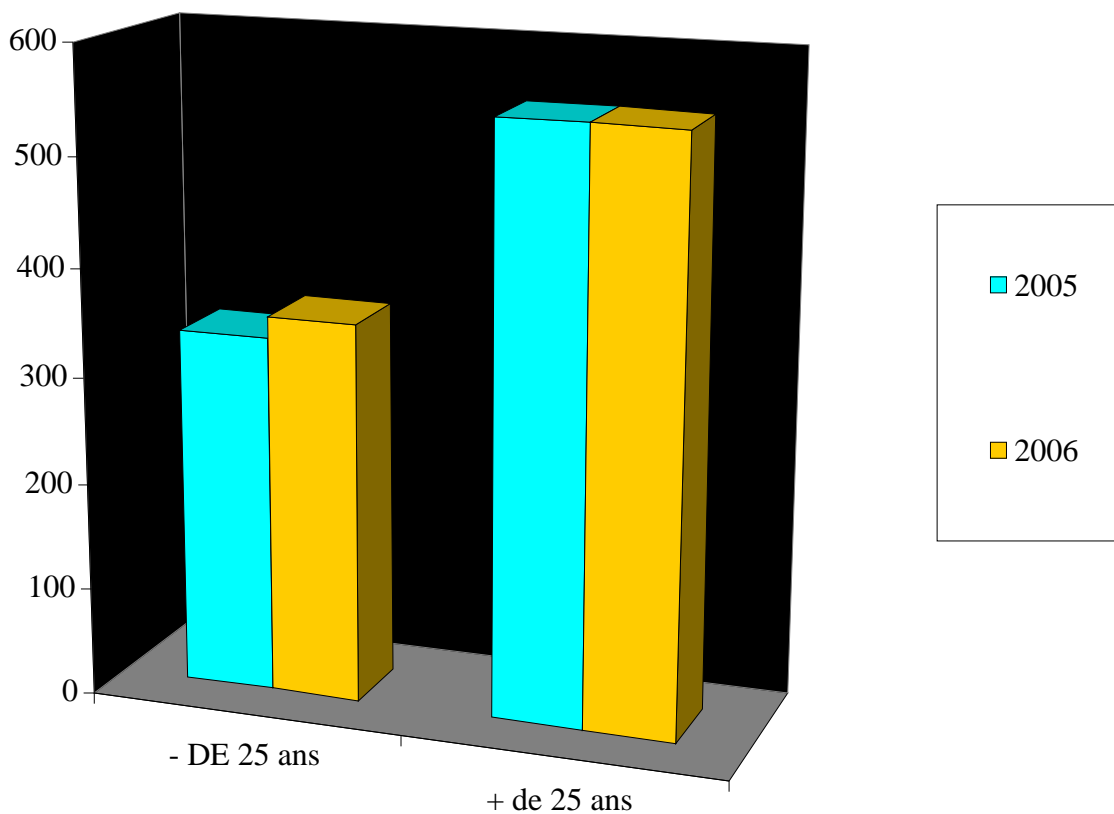


	Chômeurs indemnisés	Chômeurs non indemnisés	
		CPAS	Autres
Chiffres absolus	522	192	186
En pourcentage	58 %	21 %	21 %

Les chômeurs complets indemnisés représentent presque 60 % de notre public. Les 40 % restants se répartissent de manière égale entre les personnes relevant du CPAS et de la catégorie « autres » qui recouvrent les personnes qui n'ont pas de revenu car elles sont à charge d'une autre personne (conjoint, parents,...).

A noter qu'une personne sur cinq n'émerge pas à un organisme de « protection sociale » et est sans revenu.

Âges des stagiaires à l'entrée



	- 25 ans	+ 25 ans
2006	354	546
En pourcentage	39 %	61 %

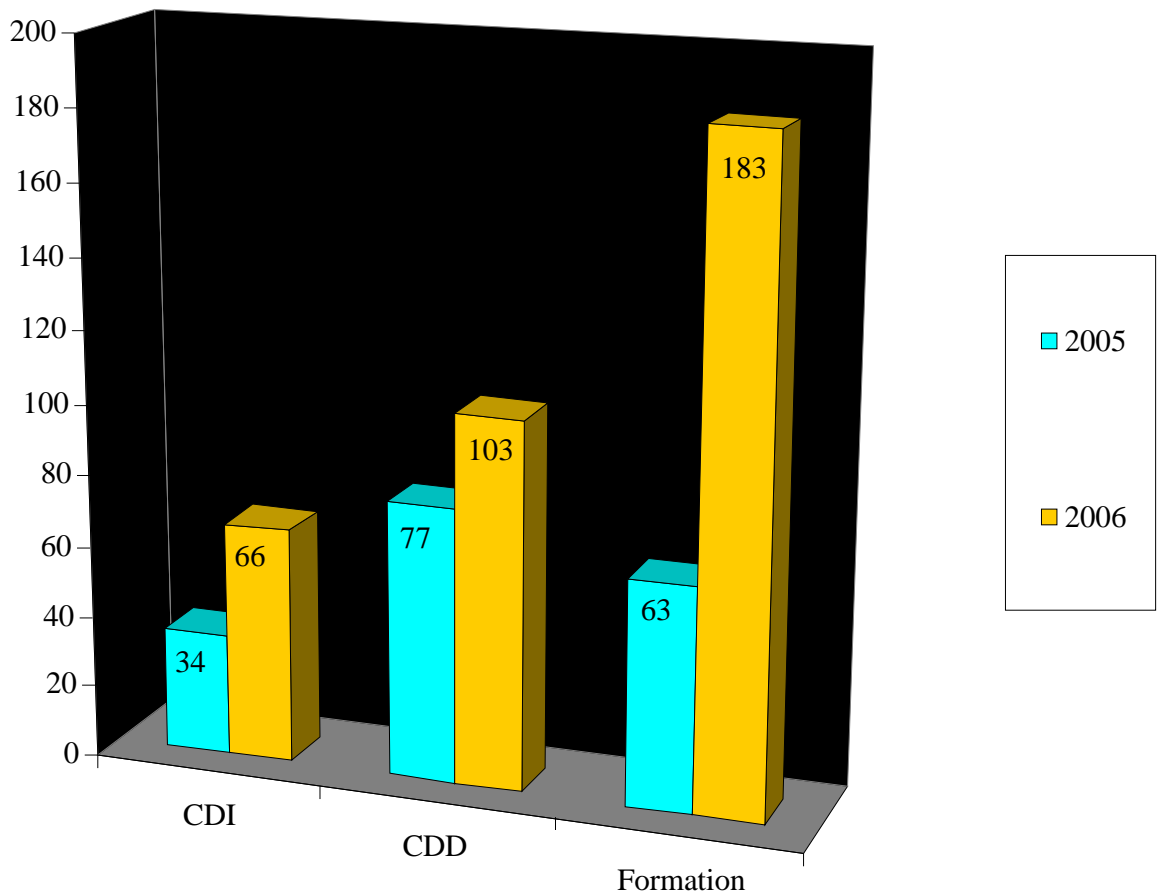
Les stagiaires qui fréquentent les centres de formation ont majoritairement plus de 25 ans.

Ce ne sont pas des jeunes qui sortent de l'école. Ils ont souvent une réalité de vie plus ou moins « chargée »

On ne constate pas de différence significative entre les OISP et les EFT.

Les résultats d'insertion :

En chiffres absolus :



	Total des inscrits	Stagiaires qui ont quittés la formation en 2006	Emploi		Formation
			Durée indéterminée	Durée déterminée	
Chiffres absolus	900	595	66	103	183
			59 %		

Sur un total de 900 stagiaires éligibles, 595 ont terminé ou abandonné leur formation :

- 352 pour un motif d'emploi ou d'inscription dans une formation qualifiante.
- 243 sont retournés en chômage ou n'ont pas donné de leurs nouvelles.

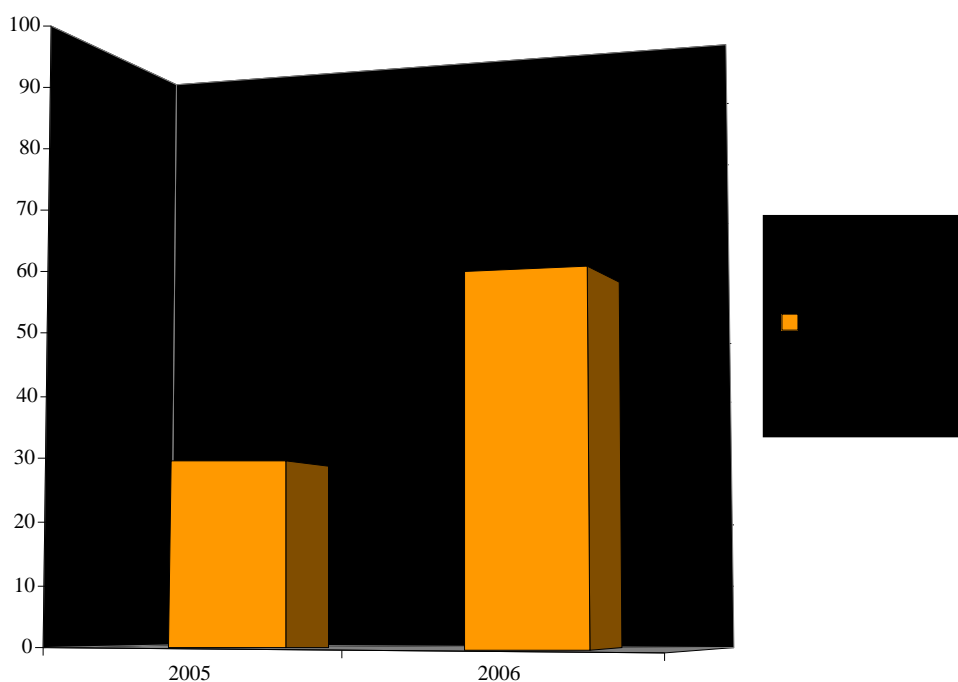
Remarque : il s'agit d'une photo à un moment donné. Si parmi ceux-ci, certains ont un emploi ou ont recommencé une formation mais ne nous l'ont pas communiqué, ils ne sont pas comptabilisés.

Au vu des chiffres bruts, il est important de remarquer que six stagiaires sur dix qui quittent le centre de formation ont un emploi ou continuent dans une formation. Ce chiffre est loin d'être négligeable, mais cache des réalités différentes de centre à centre.

Les taux d'insertion oscillent entre 25 % et 76 %.

Même si les résultats moyens pour le réseau sont « bons », même s'il est de la liberté individuelle du stagiaire de continuer une autre formation, de se mettre en recherche d'un emploi, il y a sûrement un enjeu de travailler la sortie du stagiaire et son accompagnement.

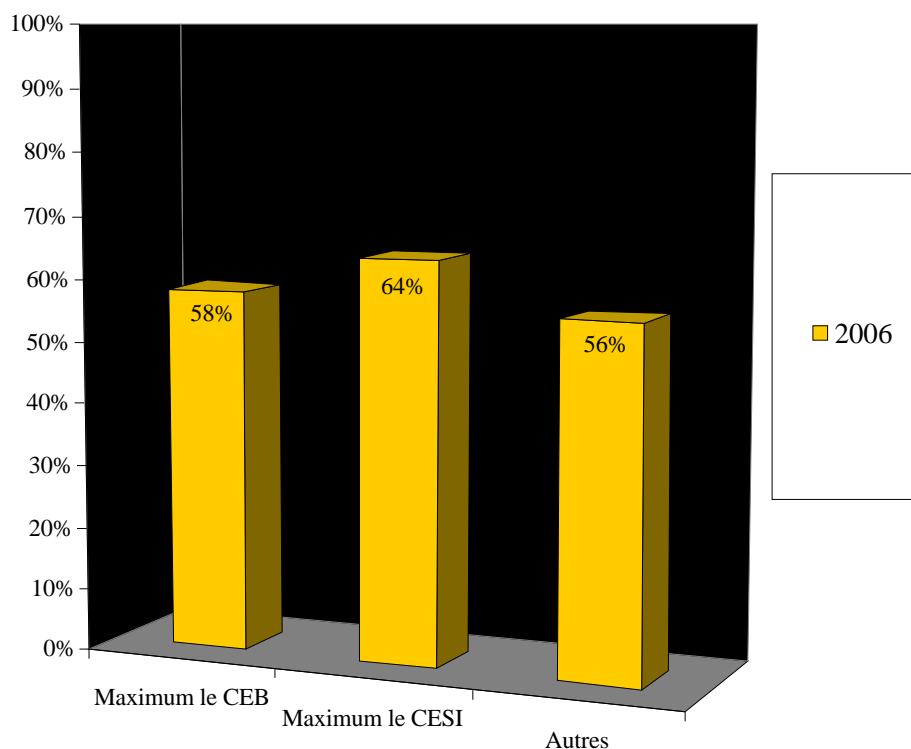
En pourcentage :



Résultat d'insertion en % en 2006	
2006	59 %

A côté des chiffres absolus et d'un regard macro, il nous a semblé utile de croiser l'insertion et le niveau d'étude initial. Les stagiaires qui ont un emploi ne sont-ils pas ceux qui au départ avaient des possibilités d'insertion ?

On peut constater que les 58 % des stagiaires qui n'avaient que le CEB se sont insérés. Ce qui, en chiffres absolus représente 206 stagiaires sur 358 stagiaires qui n'avaient que le CEB et qui ont terminé la formation.



	Stagiaires qui ont terminé ou quitté la formation	Maximum le CEB	Maximum le CESI	Plus que le CESI
Chiffres absolus	595	231	131	60
Stagiaires insérés	349	206	107	40
En pourcentage	59 %	58 %	64 %	56 %

5. PERSPECTIVES

Nous pouvons identifier dans les cinq missions de l'AID Coordination centrale différents enjeux et champs d'action pour l'année 2007.

1. La gestion déléguée de relations extérieures et de relations politiques pour compte de tous

Enjeu, chantier :

- Obtenir l'agrément de l'ensemble des centres et de l'ensemble des filières que ceux-ci organisent.
- Obtenir le financement suffisant pour l'ensemble des agréments. Cela signifie pour 2008, une augmentation de l'enveloppe de cinq millions d'euros.
- Le décret octroie une reconnaissance au secteur. Cette place est celle de la formation préqualifiante. Derrière l'enjeu des relations partenariales notamment avec le FOREm, et dans une relation de partenaire, c'est faire reconnaître le secteur comme organisant également des formations à vocation professionnelle et tournées vers l'emploi. C'est sortir du clivage formation préqualifiante - qualifiante vers un clivage lié au public et à la pédagogie. C'est aussi sortir d'une position dans laquelle on veut nous mettre : celle de sous-traitant.
- Dès que le nouveau décret sera mis en œuvre, on pourra dire que l'ISP associative sera institutionnalisée. Dans ce cadre, l'interlocuteur collectif que représente l'Interfédération sera appelé à encore monter en puissance. Il faudra débrouiller la question : comment à la fois faire exister significativement nos valeurs et promouvoir l'interlocuteur collectif ? Organiser les relations entre le pouvoir politique, les services publics et l'Interfédération en gardant notre spécificité « associative » ; que veut-on que l'Interfédération soit demain, tenant compte de l'évolution son environnement ?
- Les questions politiques bruxelloises sont traitées au sein de la Febisp. Nous avons un intérêt à nous concerter avec l'ACFI qui comme AID fédère des centres wallons et des centres bruxellois.

2. L'information et la communication

Enjeu, chantier :

- Opérationnaliser notre système de communication tant à destination de l'interne qu'à destination de l'externe et ce avec différents outils :
 - Actualisation du site Internet et développement de l'Intranet
 - Elaboration d'une charte graphique et d'un nouveau logo

3. La réflexion et l'animation pédagogique

Enjeu, chantier :

Comme cela a été redéfini en 2005, l'InterAID est un lieu d'échanges, de partage d'informations, de développement de projets, de réflexions politiques et pédagogiques et un lieu de formation.

Elle remplit une série de fonctions, mais jusqu'ici les aspects de formation et de réflexions pédagogiques ont été traités en parent pauvre dans nos ordres du jour.

Sur base des différentes réflexions faites, un programme de formation serait mis en place en InterAID.

Méthode :

Le temps de travail serait découpé en quatre temps :

- 1) Présentation de la réalité du centre et de son questionnement en lien avec une thématique, une question identifiée comme centrale par le centre dans sa réalité. Cette présentation se ferait sur base de canevas permettant de préparer la réflexion collective. Dans cette présentation, le centre mettrait en exergue la problématique à laquelle il est confronté, les impacts par rapport aux stagiaires, au personnel, à l'environnement, à sa réalité socio-économique,... mais également les réponses déjà apportées et les pistes de réflexions.
- 2) Temps de débat, de réflexion, de confrontation d'expérience et éventuellement apport et éclairage extérieur
- 3) Conclusions opérationnelles :
 - a. Mise en place d'un groupe de travail ou continuation de la réflexion en InterAID. S'il s'agit d'un groupe de travail, c'est avec un mandat, une tâche précise, un timing, un délai, une composition du groupe et une évaluation avec retour en InterAID.
 - b. La production d'un outil, d'un support d'animation.
 - c. Expérimentation d'une nouvelle manière de faire et une évaluation de l'impact.
 - d. Un nouveau positionnement institutionnel.
 - e. ...
- 4) Après avoir visité un certain nombre de thématiques, de questions : réalisation d'un travail de synthèse avec la production d'un outil type « les AID racontées ». Cette synthèse permettant de positionner les AID et leurs spécificités dans le champ de l'insertion socio-professionnelle

Animation et préparation :

Celles-ci seraient prises en charge par le centre qui accueille avec le soutien du permanent qui suit la région.

Cinq thématiques ont été identifiées :

1^{ère} thématique : Orientation et définition du projet professionnel

Plan d'accompagnement des chômeurs

Exclusion

Quelles positions, quelles options prendront ?

Quelle méthodologie mettre en œuvre dans les centres qui y sont confrontés ?

2^{ème} thématique : Identité métier

Pôle pédagogique et pôle production

Nouveaux métiers : coordinateur de projet, qu'est-ce ?

Mode d'évaluation : direction, coordination, formation, administration (en lien avec les objectifs du centre)

3^{ème} thématique : Référentiel et partenariat

Quelles conséquences en termes de méthodologie quotidienne dans le travail avec les stagiaires ?

Que met-on en place pour les centres qui veulent démarrer de telles expériences ?

4^{ème} thématique : MOC / AID

Quelle articulation au niveau des valeurs ?

Quelle articulation entre Education permanente et ISP ?

5^{ème} thématique : Evolution de l'environnement institutionnel

Suite à l'application du nouveau décret, quelle évolution dans le positionnement institutionnel des centres de formation ?

Quelles conséquences du nouveau mode de subventionnement ?

Quelles relations avec les services publics ? Quels rôles des fédérations et de l'Interfédération ?

4. Le développement

Enjeu, chantier :

- La situation des centres s'institutionnalisant (voir décret), le développement de nouvelles activités passera en partie par la participation à des projets transnationaux. Nous devons renforcer nos collaborations avec des réseaux internationaux et notamment le CEC. Concrètement pour l'année 2007, nous avons introduit cinq projets européens (Léonardo et Grundwig). Nous réfléchissons également sur la possibilité d'introduire un projet Progress.
- En tant que fédération, nous devons nous garantir un poids politique, ce qui signifie aussi se donner une base sociale. Soutenir le développement de nouveaux projets (EFT ou OISP) et l'adhésion de nouveaux centres contribuent à se garantir une représentativité, tout en permettant d'élargir l'assiette de perception de la cotisation.

- Etre porteur d'une dynamique de développement et ce dans deux domaines :
 - Des projets qui nous renforcent dans notre métier : la formation dans une perspective d'insertion socioprofessionnelle.
 - Investir plus significativement dans les projets d'économie sociale, les réseaux européens et les partenariats avec le Sud. En effet, de plus en plus de centres individuellement s'intéressent à développer et/ou diversifier leur activité dans l'un de ses domaines. Si comme nous l'avons toujours fait, la coordination offre son soutien à chaque initiative, une réflexion globale, concertée, susceptible d'enrichissement mutuel est sans doute aussi à mettre en place.

5. L'aide à la gestion

Enjeu, chantier :

- Les pouvoirs subsidants sont de plus de plus exigeants, les contrôles de plus en plus nombreux et de plus en plus pointus. Cela nécessite une rigueur et un professionnalisme de plus en plus importants. Accroître la collaboration entre l'équipe administrative de la coordination, le permanent qui suit le centre, le responsable administratif au niveau du centre et le directeur.
- Organiser des formations qui permettent d'augmenter la maîtrise des outils actuels, voir la mise en place de nouveaux outils pour faciliter le travail.
- Accompagner la finalisation du décret wallon sur les EFT et OISP et aider les asbl du réseau à remplir les dossiers d'agrément.
- Accompagner les centres qui souhaiteraient introduire des nouvelles filières innovantes, novatrices dans la nouvelle programmation du FSE 2007-2013.

6. LES ASPECTS FINANCIERS

Le système a changé en 2002. A partir de cette date, une cotisation a été facturée aux centres. Le mode de calcul a été déterminé dans les accords de la St Léonce

Pour rappel :

- *la **coordination centrale** est un des outils de la solidarité, en ceci qu'elle reçoit notamment pour fonction d'organiser des services, financés par tous sur une base égalitaire, même s'ils sont utilisés de manière différenciée. Le cahier des charges de la coordination centrale est défini par ailleurs ;*
- *il faut un financement satisfaisant de la coordination centrale, en sorte qu'elle puisse assurer correctement le cahier des charges qui lui a été assigné. Ce dernier intègre la prise en compte d'une spécificité institutionnelle "2 régions" ;*
- *ce financement sera fixé sur base d'un pourcentage, en sorte que le système gagne en transparence, tout en garantissant la solidarisation automatique des coûts de la coordination centrale avec l'évolution des moyens globaux obtenus. Ce pourcentage ne pourra dépasser 13,5 % des moyens des centres ;*
- *la "**base imposable**" du système est fixée comme suit : l'ensemble des subventions belges et européennes figurant dans le dossier "insertion socioprofessionnelle" introduit auprès du fonds social européen.*